

partialement. Au cours des brèves observations qu'il a formulées aujourd'hui au sujet de cette mesure, le premier ministre (M. St-Laurent) a dit qu'il croyait que nous devrions attendre le prochain rapport du comité MacQuarrie avant d'adopter la mesure, et que d'ici là on pourrait avoir recours à l'article 498A pour supprimer tout abus qui pourrait être commis.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que ce que le premier ministre a signalé c'est qu'il n'y a eu qu'un rapport intérimaire et que ce rapport intérimaire a été étudié par un comité entravé. Ce comité entravé a présenté le rapport qu'on lui avait donné ordre de présenter et nous ne disposons pas actuellement de données suffisantes pour nous permettre de former une opinion au sujet des mesures qu'il y aurait lieu de prendre dans l'intérêt de la population. Il s'agit du bien-être des Canadiens. Nous avons demandé avec instance que la mesure soit réservée, et nous avons présenté une motion qui visait à renvoyer à six mois l'étude de ce projet de loi. Je suis encore persuadé que ce serait le plus sage parti à prendre et je suis convaincu qu'une foule de députés de l'autre côté de la Chambre partagent cette opinion. Les députés libéraux ont prononcé des discours dont trois témoignaient d'une véritable opposition à ce projet de loi. J'admets que les députés libéraux n'ont pas prononcé autant de discours qu'il aurait été souhaitable, étant donné l'importance de la mesure.

J'ai entendu des réflexions au sujet du nombre de discours qui ont été prononcés, comme s'il y avait là quelque chose de répréhensible. On a souligné le nombre des conservateurs qui ont participé à ce débat. Monsieur l'Orateur, nous sommes au Parlement. Ce mot indique que nous sommes ici pour prendre part aux débats. Le mot "parlement" vient de "parler". Il s'agit d'un endroit où les députés sont censés exprimer leurs vues avec l'espoir d'en persuader d'autres à changer d'avis afin d'en venir à une conclusion motivée par un véritable échange de vues.

Le jour où on sera persuadé qu'aucun argument ne peut amener les députés à changer d'avis, nous ferons tout aussi bien de rester chez nous et de placer dans chaque fauteuil un mannequin de la couleur du parti auquel il est censé appartenir. Il suffira alors qu'un seul représentant de chaque groupe indique, au besoin, de quelle façon les mannequins voteront à l'égard de toute mesure soumise à la Chambre. De fait, c'est ce qu'on affirme quand on prétend qu'il est inopportun de prononcer des discours ici puisque les opinions ne sont jamais modifiées par ces discours.

[M. Drew.]

La Chambre des communes ne doit pas être la Chambre du silence. C'est un endroit où se règlent les affaires du pays au moyen de débats amicaux et libres sur l'opportunité des mesures qui nous sont soumises. Il aurait valu beaucoup mieux que la plupart des députés libéraux expriment leur avis puisque le projet de loi à l'étude intéresse toutes les collectivités et toutes les régions de notre vaste pays. Je signale cependant que les discours les plus convaincants qu'aient prononcés des députés libéraux, y compris celui du ministre quand il a présenté le projet de loi, sont les trois qui s'opposaient à la mesure. Il y a celui de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Beaudry), qui s'est servi d'une expression que je ne répéterai pas aujourd'hui puisque nous sommes tout près de Noël, celui de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Gibson), et celui du député junior d'Halifax (M. Balcom) qui a déclaré sans embages qu'il ne juge pas cette mesure opportune.

Mais seulement quelques autres députés libéraux ont pris la parole sur ce sujet. Néanmoins, monsieur l'Orateur, ces discours ont été utiles, je veux dire ceux qui ont été prononcés pour appuyer le projet de loi, sauf celui du ministre qui a présenté le bill et celui du président du comité qui n'étaient que de simples exposés formels à l'appui de la mesure. L'un de ces discours, celui du représentant de Wellington-Sud (M. Hosking), a été, à mon sens, très utile. Le député a mentionné pourquoi il importait tant de retarder l'adoption de cette mesure et de permettre aux députés d'obtenir l'avis de leurs commettants avant de se prononcer. Le 18 décembre, voici ce qu'a dit le député de Wellington-Sud, ainsi qu'en fait foi la page 2294 des *Débats*:

Ayant reçu quelques télégrammes de la part de commerçants de ma circonscription, j'ai consacré un peu de temps à essayer de savoir si certains petits marchands des villes et villages, chez nous, avaient demandé la mise en vigueur de la fixation des prix. Je n'ai pu trouver un seul cas où un petit marchand avait mentionné qu'il souhaitait ou avait préconisé une telle mesure. J'en conclus donc que, même si, dans le moment, ils sont sous le régime des prix fixés, ce n'est pas à leur demande que ce régime a été établi. Cela étant, j'ai donc essayé de savoir qui préconisait un tel régime.

Vous vous rappellerez, Monsieur l'Orateur, qu'il a déclaré avoir scruté la situation, enquêté auprès des petits détaillants et n'en avoir trouvé aucun qui voulût réellement la fixation des prix. J'ai mentionné cette déclaration très nette parce que c'est celle d'un membre du parti libéral qui dit avoir consulté ses commettants et les petits détaillants de sa propre circonscription pour savoir si la législation envisagée leur agréait. Cette opinion fermement énoncée a bien pu influencer